

Démarches cartes grises, attention aux arnaques

PUBLIÉ LE
10 MAI 2022



Carte grise - Démarches administratives 2022 (Arnaque aux faux sites administratifs dans le département 76)

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

ATTENTION !

Il existe d'autres sites frauduleux, dont l'apparence donne l'impression d'avoir à faire à un site gouvernemental, qui proposent les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût supérieur. Afin de vous informer correctement sur le prix réel de la carte grise, veuillez

consulter [ce guide](#).

En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, consultez [les démarches à suivre](#). Si vous éprouvez des difficultés à effectuer votre demande sur le site officiel, vous pouvez vous tourner vers un garagiste agréé par la préfecture qui vous aidera pour vos démarches (Carte grise, [démarches automobile ...](#))

[Vidéo explicative : ANTS chaine](#)

<https://youtu.be/ws2Jnm6GSR8>

Les principales démarches concernant le certificat d'immatriculation automobile

Demande d'immatriculation suite à un achat de véhicule d'occasion

La demande peut être faite jusqu'à 30 jours après l'achat du véhicule. Il faut se munir du code de cession, fourni par le vendeur après avoir déclaré de la vente de son côté.

Déclaration de cession d'un véhicule

Le titulaire de la carte grise dispose de 15 jours pour [déclarer la cession](#). Il faudra renseigner les informations présentes sur la carte grise, les coordonnées du nouvel acquéreur, ainsi que le kilométrage du véhicule. Un code de cession est émis à la fin de la démarche, à remettre à l'acquéreur.

Modification d'adresse sur la carte grise

En cas de déménagement, le titulaire dispose de 30 jours pour déclarer le changement d'adresse. La démarche est gratuite les 3 premières fois et coûte 2,76 € la 4e fois, car une nouvelle carte est émise (au lieu

d'une étiquette à coller). Ne pas oublier de transmettre la nouvelle carte grise à l'assureur du véhicule . Si les nouveaux tarifs suite au changement d'adresse ne sont pas satisfaisants, c'est [un motif légitime pour pouvoir changer d'assureur](#).